

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

MARDI 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois octobre, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 11
Absent : 1
Pouvoir : 0
Votants : 11

Date de convocation : 15.10.2018

Affichage du compte-rendu : 30.10.2018

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	PERRIER Patrice, 3 ^e adj.
DEROYER Christophe	GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina
GUILLARD Stéphanie	HAMARD Pierrick	HARDÉ Séverine
ROUHAUD Jean-François	TURMEL Catherine	

Absent excusé : BOIVENT Amand

Secrétaire de séance : ROUHAUD Jean-François

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Autorisation de procéder à l'élection du 2nd adjoint sans élections municipales complémentaires
2. Election du 2nd adjoint au maire
3. Rénovation de la salle de sports :
 - Attribution du marché lot 11 (*sol sportif*)
 - Attribution du marché lot 16 (*VRD*)
 - Modification de la délibération n°2018/05-055 du 26.07.2018 concernant l'attribution du lot 08 (*mise au point du marché Ets Brel*)
 - Autorisation de signature des marchés
4. Voirie : choix de l'entreprise de travaux pour l'aménagement du parking de La Vigne et des écluses du Prieuré
5. Eclairage public - SDE 35 :
 - Rue de la Richerais : extension réseau éclairage public, effacement réseau électrique et telecom (*convention Orange*)
 - Secteur Chênes/ Landes Marie : remplacement bornes d'éclairage

6. Lotissement Jardins du Fournil :

- Devis SDE35 pour électrification du lotissement
- Esquisse des logements locatifs

7. Rapport sur les décisions du maire prises par délégation du conseil

8. Fougères Agglomération :

- Rapport d'activités 2017
- Délibération sollicitant une ligne de transport à St Sauveur des L.

9. Affaires foncières :

- Demande d'acquisition par Fougères Agglo du terrain cadastré YM 9
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du terrain YI8

10. Questions diverses :

- Commerce local - Projet d'acquisition du terrain cadastré ZL281p
- Devenir des maisons situées 23 et 25 rue du Coglais
- Dénomination rue Planche Adam (*Plaisance*)
- Information création zone 30 Lotissement des Tilleuls
- Informations diverses

11. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 27.09.2018 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

<p>1. ELECTION D'UN ADJOINT SANS ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES</p>

Monsieur le maire informe les élus de la démission de son poste de 2^{ème} adjointe, pour raisons professionnelles, de Mme Guillard. Sa démission ayant été acceptée par Monsieur le préfet le 08.10.2018, le conseil municipal a été convoqué conformément à l'article L.2122-14 au Code général des Collectivités Territoriales dans les 15 jours pour procéder au remplacement de l'adjoint.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-8 du CGCT

Vu la proposition de monsieur le maire,

Considérant qu'il s'agit de la vacance d'un seul poste d'adjoint

Considérant que le conseil municipal, bien qu'incomplet, compte plus de deux tiers de ses sièges pourvus,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir à une élection complémentaire avant de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

2. ELECTION D'UN ADJOINT

Conformément à l'article L 2122-7 du CGCT, l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le maire propose la candidature de Mme Sabrina Guérinel, en précisant que tout conseiller municipal peut se porter candidat, sans obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe.

Mme Sabrina Guérinel est seule candidate.

Le conseil municipal DECIDE de procéder à l'élection au poste vacant de 2^{ème} adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUERINEL Sabrina	6	six
ROUHAUD Jean-François	1	un
HARDÉ Séverine	1	un

A été proclamée 2^{ème} adjointe et immédiatement installée : Mme Sabrina GUERINEL

3. RENOVATION DE LA SALLE DE SPORTS

RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT Attribution des marchés de travaux LOT 11 et LOT 16

Il est rappelé, d'une part, que lors de la dernière séance du conseil municipal, la décision concernant le lot 11 (*revêtement du sol sportif*) avait été reportée, dans l'attente d'informations complémentaires concernant le nuancier et la finition du sol multisports.

Il est rappelé, d'autre part, qu'après deux consultations infructueuses concernant le lot 16 (*VRD*) et au vu du montant estimé de travaux, une consultation directe auprès de trois entreprises avait été lancée.

Le Conseil municipal,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre

Considérant les informations complémentaires obtenues sur le sol sportif

Vu les crédits budgétaires suffisants prévus à l'op. 25 du BP 2018

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE,

1 - De retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

Lot	Objet	Entreprise	Adresse	Montant € HT
11	Revêtement Sol sportif	Art Dan	44470 Carquefou	42 000, 00
16	VRD	Aspo	35530 Servon sur Vilaine	33 215, 80

2 - Autorise monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT

Mise au point du marché de travaux LOT 08 (Modification délibération du 26.07.2018)

En raison d'une erreur matérielle de l'entreprise, et considérant que le marché n'est pas signé à ce jour, une mise au point du marché pour le lot 08 a dû être réalisée. En effet, l'entreprise Brel avait, par erreur, supprimé l'ensemble du doublage, lors de la phase d'analyse des offres.

Cette erreur ne modifie pas le classement des offres mais oblige à modifier la délibération n°2018/05-055 du 26.07.2018 concernant l'attribution du lot.

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n°2018-05/055 du 26.07.2018,

Considérant l'erreur matérielle de l'offre de l'entreprise

Considérant que le classement demeure inchangé

Considérant que ce marché n'est pas signé à ce jour,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE,

1 - D'accepter la mise au point du marché pour le lot 08 :

Lot	Objet	Entreprise	Adresse	Montant € HT
08	Doublages cloisons	Brel	35133 Lécousse	13 975, 07

2 - Autorise monsieur le maire à signer ce marché de travaux.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le permis de construire de réhabilitation de la salle de sports a été accordé le 18/10/2018.

4. VOIRIE

PARKING DE LA VIGNE ET ECLUSES DU PRIEURÉ

Suite à la consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, ayant eu lieu du 28/09/2018 au 12/10/2018 à 12h, pour les travaux d'aménagement d'un parking rue de la Vigne et l'aménagement de zones 30 avec écluses dans la résidence du Prieuré, la commission chargée du suivi de cette opération a procédé à l'ouverture des offres vendredi 12.10.2018, après-midi, en présence du maître d'œuvre. Celui-ci a ensuite procédé à l'analyse des offres et son rapport est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal,

Considérant le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE,

1 - De retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Lot	Objet	Entreprise	Adresse	Montant € HT
Unique	Terrassement - assainiss - voirie	LEMEE TP	35133 St Sauveur des L.	51 890, 00

2 - Autorise M. le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

Les travaux commenceront mi-novembre par le terrassement et l'empierrement du parking de la rue de La Vigne afin de pouvoir offrir un aire de stationnement aux véhicules lorsque le parking de la salle de sports sera fermé.

5. ECLAIRAGE PUBLIC - SDE35

Extension du réseau d'éclairage public Allée de La Richerais Et effacement du Réseau télécom

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'étude du SDE 35 relative à l'extension de l'éclairage public allée de la Richerais. Celle-ci sera réalisée en même temps que l'effacement des réseaux aériens.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE,

- De donner son accord à l'extension du réseau d'éclairage public Rue de La Richerais pour un montant de 21 300, 00 euros moins le financement du SDE 35 soit un reste à charge pour la commune de **12 034, 50 euros** et autorise monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

- de donner son accord à l'effacement du réseau orange à réaliser simultanément pour un montant estimé à **1 644, 21 euros**, et autorise monsieur le maire à signer la convention Orange et tous documents se rapportant à cette affaire

**Rénovation des bornes d'éclairage public
Rue des Chênes et secteur des Landes Marie**

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux l'étude du SDE 35 relative au remplacement des bornes du secteur des Chênes/ Landes Marie. Il explique que la puissance actuelle du secteur de 2000 W sera ramenée à 400 W grâce à cette opération (ampoules Led). Ainsi, 25 bornes seraient remplacées par 16 candélabres et 8 bornes.

La participation communale s'élèvera à **18 312 euros**.

Les conseillers s'interrogent, d'une part sur les nuisances potentielles pour les riverains (*en remplaçant des bornes par des candélabres*), et d'autre part estiment le nombre de points lumineux trop nombreux pour l'éclairage d'un cheminement piéton.

Monsieur le maire précise que les bornes actuelles encastrées dans les haies vertes n'assurent plus un éclairage suffisant et que leur remplacement par des candélabres va permettre d'améliorer l'éclairage, facilitant ainsi l'usage des allées de cheminement notamment pour les scolaires. En outre, il explique que l'espacement des candélabres correspond aux règles fixées par le SDE35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne son accord** à l'opération de remplacement des bornes du secteur Landes Marie/ Chênes, mais sollicite du SDE 35 la diminution du nombre de point lumineux prévus.
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

6. LOTISSEMENT JARDINS DU FORUNIL
--

**LOTISSEMENT LES JARDINS DU FOURNIL
Etude SDE 35 d'électrification**

Question reportée - étude non reçue.

**LOTISSEMENT LES JARDINS DU FOURNIL
Devis Géomètre**

Les devis sollicités auprès de géomètres pour le bornage des 10 lots individuels et du lot groupé Fougères Habitat du lotissement Jardins du Fournil sont présentés au conseil.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **De retenir** le devis de Géomat pour un montant de 4 250, 00 euros HT soit 5 100 euros TTC et autorise monsieur le maire à le signer

LOTISSEMENT LES JARDINS DU FOURNIL

Esquisse des logements locatifs

Monsieur le maire présente, à titre d'information, l'esquisse des logements locatifs sous maîtrise d'ouvrage Fougères Habitat. Il s'agit de 2 T3 (*plein pied*) et 2 T4 (*à étage*) en ossature bois pourvus de panneaux solaires, avec 1 garage par logement.

Les conseillers municipaux sont réservés quant à l'intégration de ce type d'architecture dans l'environnement proche, ainsi que sur l'entretien et le vieillissement du bois. Il sera demandé à Fougères Habitat si le bois prévu 'Pin Douglas' peut être remplacé par un bois peint.

7. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Signature du devis SFI SCULUM pour le remplacement des extincteurs hors limite d'âge pour un montant de 1 170, 33 EUR HT soit 1 404, 40 EUR TTC
- Signature du devis SFI SCULUM pour la fourniture des plans d'évacuation pour un montant de 701, 26 EUR HT soit 841, 51 EUR TTC
- DIA : renonciation à exercer le DPU sur parcelle cadastrée YH97 (*32 résidence du Prieuré*)

8. FOUGERES AGGLOMERATION

FOUGERES AGGLOMERATION

Rapport d'activités 2017

Chaque conseiller a reçu par mail le rapport d'activités 2017 de Fougères Agglo. Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière sur celui-ci.

FOUGERES AGGLOMERATION

Délibération sollicitant une ligne de transport

Lors du dernier conseil municipal, l'idée de solliciter Fougères Agglomération pour étendre le réseau SURF jusqu'à Saint Sauveur des Landes, avait été émise. En effet, la ZA de Plaisance comprend désormais plusieurs centaines d'emplois et l'accueil de nouvelles entreprises devrait se poursuivre.

De nombreux salariés effectuent donc quotidiennement le trajet Fougères - St Sauveur des Landes sans bénéficier de transport en commun jusqu'à la ZA de Plaisance.

Or, la ligne s'arrêtant actuellement à la Pilais pourrait être prolongée, sur certains créneaux horaires, jusqu'à la ZA de Plaisance voir jusqu'au CAT les Ateliers du Douet.

Cette prolongation de ligne bénéficiera également à l'ensemble de la population et des acteurs économiques de Saint Sauveur des Landes. Dans ce sens, il serait opportun que le SCOT, en cours de révision, fasse état de la desserte de transport collectif des secteurs urbanisés ou en cours de développement, afin d'en favoriser le désenclavement.

Le conseil municipal

Considérant le développement de la ZA de Plaisance et l'implantation de nombreuses entreprises dont les salariés effectuent quotidiennement le trajet Fougères-St Sauveur,
Considérant l'intérêt que peut représenter une prolongation de ligne dans le cadre de la poursuite de l'accueil d'entreprise dans la ZA de Plaisance

Considérant la présence du CAT les ateliers du Douet utilisateur de transport en commun

Considérant les besoins et attentes de la population Salvatorienne

Vu l'intérêt général,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à Fougères Agglomération d'élargir le Réseau de Transports Urbains (réseau SURF) jusqu' la commune de Saint Sauveur des Landes.

Monsieur le maire sollicitera également Fougères Agglomération pour finaliser les trottoirs et cheminements sécurisés dans la Zone de Plaisance.

9. AFFAIRES FONCIERES

AFFAIRES FONCIERES

Demande d'acquisition du terrain YM9 le Croisé par Fougères Agglomération

Monsieur le maire expose la demande de Fougères Agglomération d'acquérir la parcelle cadastrée YM 9 située au Croisé d'une surface de 2h45 dans la perspective d'agrandir la ZA de Plaisance. Il est rappelé que ce terrain, appartenant à la commune, est pour l'instant classé en zone A et loué au GAEC Ferme de la Vigne (*bail de 9 ans*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **est favorable** à cette cession, au prix de 1, 50 le m², sous réserve des conditions suivantes :
 - Transfert du bail agricole de la commune à Fougères Agglomération
 - Engagement de Fougères Agglomération de prendre en charge la future indemnité d'éviction de l'agriculteur
 - Donner la priorité à l'agriculteur concerné pour l'attribution d'un autre terrain en location.
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES FONCIERES

Reconduction de la convention de mise à disposition du terrain cadastré YI8

Il est rappelé que la convention d'occupation précaire du terrain cadastré YI8 à EARL Février, exploitant agricole, d'une durée de 3 ans renouvelable, arrive à son terme le 31.12.2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- D'accepter le renouvellement de la convention d'occupation précaire du terrain cadastré YI 8 avec l'EARL Février
- D'autoriser M le maire à signer tous les actes nécessaires à cette affaire.

10. QUESTIONS DIVERSES

Commerce local - projet d'acquisition du terrain cadastré ZL281p

Monsieur le maire informe le conseil de la possibilité d'acquérir une partie du terrain cadastré ZL281 pour un prix de 40 euros le m². Il propose de demander le bornage du terrain et de l'autoriser à poursuivre la démarche d'achat avec les propriétaires. Ce terrain pourrait éventuellement servir à un projet de commerce local.

Le conseil municipal, vu l'avis des commissions réunies le 11/10/2018, donne, à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de cette démarche.

Devenir des maisons situées 23 et 25 rue du Coglais

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider, dans un premier temps, la démolition des deux maisons acquises par la commune, situées 23 et 25 rue du Coglais, sans autre aménagement.

Le conseil municipal, vu l'avis des commissions réunies le 11/10/2018, valide, à l'unanimité, cette proposition et demande au maire de solliciter des maçons pour l'établissement de devis.

Monsieur le maire va prendre rapidement contact avec Enedis afin que les branchements soient déconnectés et interdire l'accès à ces maisons (*signalement d'intrusions*).

Dénomination Rue Planche Adam (ZA de Plaisance)

Monsieur le maire propose de dénommer la voie interne secondaire de Plaisance, située en face de la bretelle d'accès A84 : Rue Planche Adam.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la dénomination « Rue Planche Adam » pour la voie interne secondaire de la Zone d'activités de Plaisance

Lotissement des Tilleuls : zone 30

Monsieur le maire informe le conseil municipal son intention de prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h dans le lotissement des Tilleuls. Une signalétique réglementaire correspondante sera mise en place.

Les conseillers souhaiteraient que cette même procédure soit engagée pour tous les lotissements et éventuellement pour la rue du Coglais. Monsieur le maire propose d'étudier cette demande en 2019 (*dossier amendes de police*).

Informations diverses

Monsieur le maire donne les informations suivantes au conseil municipal :

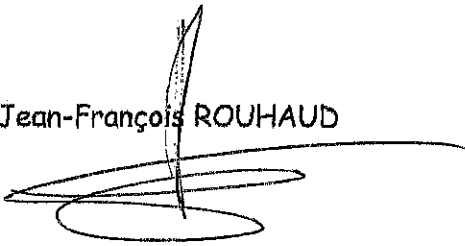
- Réunion (*Fougères Agglo/ Région/ Département/ Romagné et St Sauveur*) sur la sécurité de la traversée de la RD - Aire des Estuaires : lundi 05/11 à 11h
- Commémoration Centenaire Armistice guerre 14-18 : dimanche 11/11 à 10h30
- Conférence Fougères Agglomération : samedi 18/11
- Prochain conseil municipal prévu le jeudi 06/12

11. QUESTIONS OUVERTES

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance

Jean-François ROUHAUD



Le maire

Jean-Pierre HARDY

